

Règlement du 20^{ème} tournoi de badminton de Villepreux 04 et 05 février 2023

Article 1 – GENERALITES

1. Le tournoi est un tournoi national, autorisé sous le numéro 21.LIFB.78/TI.F./020. Il s'agit d'un tournoi de type standard.
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence de compétition. L'organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi si le nombre d'inscrits est insuffisant ou en fonction de la situation sanitaire (Covid19).
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
5. Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est monsieur Eric PETIT. Ses décisions sont sans appel.
6. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
7. L'adresse du Gymnase de la compétition est :
Complexe Sportif Alain Mimoun, avenue du Général de Gaulle, 78150 VILLEPREUX.
Le complexe sportif comporte 7 terrains.

Article 2 – EPREUVES ET CATEGORIES

1. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
2. Ce tournoi senior, proposant les séries suivantes NC à R6 est ouvert à tous les licenciés FFBAD des **catégories juniors, seniors et vétérans**. Les tableaux sont organisés par tops, constitués au CPPH.
3. Le CPPH sera pris en compte au jeudi 19 janvier 2023 pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
4. Le sur classement n'est pas autorisé.
5. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.
6. Les tableaux proposés dans le tournoi sont : double hommes, double dame et double mixte.
7. Tous les tableaux se dérouleront avec des phases éliminatoires en Poule.

Article 3 – INSCRIPTIONS

1. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré «FORFAIT », après la date du tirage au sort fixée au vendredi 20 janvier 2023 (voir règlement des forfaits). En cas de « FORFAIT », le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation.
De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
2. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical ou courrier de l'entreprise en cas d'empêchement professionnel
3. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuille d'engagement non complétés selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.
4. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 13 janvier 2023.
5. Les inscriptions se feront par courrier. Toutefois, il est conseillé d'envoyer une copie par mail dans l'attente du courrier. Un accusé de réception par mail vous sera adressé.
6. 2 envois maximum seront acceptés. Au-delà, le club se réserve le droit de les refuser.
7. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de **BACV** et envoyés à :
Philippe GOURLOT
86 chemin de Rambouillet
78450 Villepreux

8. Aucune inscription d'un joueur par un autre club ne sera prise en compte.
Toute modification ou annulation devra être faite par écrit ou par mail à : tournoibacv@orange.fr
9. Le montant des engagements est de 17 Euros pour 1 tableau, 21 Euros pour 2 tableaux.
1 € sera versé à l'association SOLIBAD.
10. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 – DEROULEMENT

1. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée W.O.
2. Seul le responsable du club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre.
3. Les matchs peuvent être appelés dès l'horaire de convocation (cf. Règlement Général des Compétitions). Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre d'information.
4. Le volant officiel est le RSL Tourney Grade 3 pour les volants plumes. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre les deux joueurs/paires.
5. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
6. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
7. A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.
8. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match (sauf pendant les arrêts prévus article 16.2 des règles du badminton).
9. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coachs (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
10. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être perdant par W.O. à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre.
11. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Lors des phases finales, les organisateurs essaieront de fournir des arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.
12. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois, limité à un seul let à chaque service.
13. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
14. Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photos ou film lors du déroulement de la compétition.
15. **Toute participation implique l'adoption du présent règlement**